

Procès-verbal de l'assemblée générale du Judo Club de Wattignies (19 juin 2021)

Association : JUDO CLUB DE WATTIGNIES
Adresse : 51 rue Jean Jaurès – 59139 WATTIGNIES

Les membres de l'association « Judo Club de Wattignies » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président, le 19 juin 2021 à 17h30, salle Pierre de Coubertin, rue Gagarine à Wattignies.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste des participants en annexe).

L'assemblée était présidée par Matthieu Marchal en qualité de président de l'association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Jeanne de Mannoury de Croisilles, secrétaire de l'association.

45 licenciés étaient représentés (37 sont nécessaires pour obtenir le quorum). Conformément à l'article des statuts, plus du quart des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par la Secrétaire de séance :

- Rapport d'activités de la saison 2019-2020
- Rapport financier définitif de la saison 2019-2020
- Rapport financier définitif de l'année civile 2019
- Rapport moral et rapport d'activités de la saison 2020-2021
- Résultats des judokas lors des compétitions officielles de la saison 2020-2021
- Rapport financier définitif de l'année civile 2020
- Rapport financier provisoire de la saison 2020-2021
- Élection du nouveau Comité Directeur pour l'Olympiade 2020-2024
- Prévisions pour la saison 2021-2022
- Budget prévisionnel de la saison 2021-2022
- Questions diverses

Il a été fait lecture des différents rapports.

Personne ne demandant la parole, la secrétaire de séance a mis au vote les différents points à l'ordre du jour :

• Première résolution :

L'assemblée approuve le rapport moral du Bureau pour la saison 2019-2020 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Deuxième résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier définitif pour la saison 2019-2020 et donne quitus de sa gestion au Bureau. Le résultat est affecté en augmentation des réserves libres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Troisième résolution :

L'assemblée approuve le rapport moral du Bureau pour la saison 2020-2021 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Quatrième résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier provisoire pour la saison 2020-2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Cinquième résolution :

L'assemblée approuve le rapport financier prévisionnel pour la saison 2021-2022 (ainsi que les mesures incitatives à la reprise préconisées par le Comité Directeur).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Sixième résolution :

L'assemblée approuve les mandats des personnes suivantes comme membres du Comité Directeur pour une durée de 3 ans : Pierre Chastain, Jeanne de Mannoury de Croisilles, Julien Fuzeau, Christophe Grémont, Christelle Lannoy, Estelle Lasnier Marchal, Jean-François Mailliet, Matthieu Marchal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Septième résolution :

L'assemblée approuve l'élection par le Comité Directeur de Matthieu Marchal comme Président de l'Association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

• Huitième résolution :

Le Comité Directeur s'engage à fonctionner avec les statuts qui régissent l'association depuis 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

À Wattignies, le 19/06/2021

Le Président de séance
Matthieu Marchal

La Secrétaire de séance
Jeanne de Mannoury de Croisilles

Matthieu Marchal

